Synthèse des prescriptions PA, SRPA et Mise au pâturage (MAP) relatives à la surface nécessaire pour les bovins



NB: le lien entre l'âge et le poids (catégories dans la même colonne) n'est mentionné qu'à titre indicatif (dépend de la race)

	Age: Exigences	Jusqu'à 21 j. / 3 sem	22 – 120 j. / 4 mois	121 – 150 j. ≤ 200 kg	150-160 j. ≤ 200 kg	>160 j. ≤ 300 kg	> 1 an > 300 kg	> 2 ans > 7 mois de gestation / adultes
PA	A l'attache possible ?	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Une seule aire paillée	Possible	Possible	Possible	Pas autorisé (sauf élevage)	Pas autorisé (sauf élevage)	Pas autorisé (sauf élevage)	Pas autorisé (sauf élevage)
	Dimensions min. aire de repos (par tête)	1.0 m ² (surf min. box 2.0 m ²) *	1.2 - 1.5 m ² (surf min. 2.4 – 3. 0 m ²)	1.8 m ² 1.62 si 2 ^e aire fait min 1.62	1.8 m ² 1.62 si 2 ^e aire fait min 1.62	2.0 m ² (< 300 kg) 1.8 si 2 ^e aire fait min. 1.8	2.5 m ² (< 400 kg) 2.25 si 2 ^e aire min. 2.25 3.0 m ² (> 400 kg) 2.7 si 2 ^e aire min. 2.7	4.0 – 5.0 m ² (selon hauteur au garrot)
SRPA	Catégorie SRPA	A5 / A9				A4 / A8	A3 / A7	A1, A2 / A6
	Courette accès permanent comme alternative au pâturage mai-oct. : possible ?	Oui			A4 : engrais. seul A8 : oui	A3 : engrais. seul A7 : oui	A1-A2 : Non A6 : oui	
	Surf min /tête écornée : Stab libre + courette Accès permanent :						> 300 kg > 400 kg	> 500 kg
	- surf. non couverte - surf totale	1.0 m² 3.5 m²	1.0 m² 3.5 m²	1.3 m² 4.5 m²	1.3 m ² 4.5 m ²	1.3 m ² 4.5 m ²	1. 5 m ² 1.8 m ² 5.5 m ² 6.5 m ²	2.5 m ² 10 m ²
	Accès NON permanent :surf. non couvertesurf totale	1.75 m ² 3.5 m ²	1.75 m ² 3.5 m ²	2.0 m² 4.0 m²	2.0 m ² 4.0 m ²	2.0 m ² 4.0 m ²	2.25 m ² 2.45 m ² 4.9 m ²	2.8 m ² 5.6 m ²
	Stab entravée : - surf. non couverte - surf totale	-	-	5.0 m ² 2.5 m ²	5.0 m ² 2.5 m ²	5.0 m ² 2.5 m ²	6.0 m ² 7.0 m ² 3.0 m ² 3.5 m ²	4.0 m ² 8.0 m ²
	A l'attache possible ? SRPA avec pâturage : SRPA sans pâturage :	Non Non	Non Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
MAP	Dérogation à l'exigence des 70% de la ration journalière :	Possible	Possible	Possible	Possible	Non	Non	Non

^{* &}lt;u>Semaines 1 & 2</u>: box de 85 x 130 cm minimum. <u>Dès 3^e semaine</u>: en groupe ou en iglou avec courette <u>extérieure</u> (accès permanent) et contact visuel avec ses congénères

= Délimite le changement de régime en fonction de l'âge

Ay = femelles

Ax = mâles